

Nom du projet : Appui au programme de développement institutionnel (PDI)
madouthiam40@yahoo.fr

Durée : janvier 2006-janvier 2008

Budget : 500.000 US \$

Contexte et justification

Le Mali a mené depuis les années 1970 une série de réformes institutionnelles dont les principales ont visé :

- la normalisation dans la création et l'organisation des services publics
- les réformes administratives ayant permis la réduction de la taille et nombre des services publics, et la réduction de la masse salariale.
- le désengagement de l'Etat du secteur productif.

A partir de 1992, ces réformes ont pris un tournant important avec :

- l'engagement du Mali dans un processus de démocratisation et de construction d'un Etat de droit,
- l'importance croissante prise par la gestion publique aux yeux des citoyens exigeant une bonne gouvernance
- ainsi que de l'option prise pour faire de la décentralisation l'axe majeur des réformes institutionnelles.

C'est dans ce contexte que le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a retenu le développement institutionnel et la gouvernance comme un des axes prioritaires d'impulsion du développement national et que le Gouvernement a adopté en juillet 2003 la Politique de Développement Institutionnel (PDI) afin de restaurer l'autorité et la crédibilité de l'Etat. C'est dans ce même ordre d'idées que le 1^{er} septembre 2004, le Gouvernement a adopté un premier plan opérationnel de mise en œuvre (PO 2005 –2007) du PDI.

Objectif global

L'objectif global du PDI est d'engager un dynamique de réforme institutionnelle en prenant en compte l'ensemble des éléments constitutifs de l'Etat et de l'action publique. Cet objectif s'inscrit dans le cadre des axes définis par le CSLP notamment celui relatif au développement institutionnel considéré comme levier stratégique majeur de la lutte contre la pauvreté.

Stratégie de mise en œuvre

Le développement institutionnel est envisagé, à travers le PDI, comme une composante intrinsèque du système global de planification et de gestion du développement en raison du caractère structurant des réformes institutionnelles. Le programme est mis en œuvre sur la base d'un partenariat stratégique qui inclus : l'Etat, les collectivités, le secteur privé, les syndicats et la société civile.

Cette large participation permettra de lever les résistances aux changements attendus. Le Programme est par ailleurs conçu selon l'approche résultats. Sa mise en œuvre et son suivi seront réalisés sur la base des indicateurs de progrès consensuellement définis et adoptés par les partenaires.

En tant que programme transversal, le PDI met un accent particulier sur la communication

avec les partenaires de mise en œuvre. Des outils de communication (rapports aux partenaires, études d'impact.....) seront conçus pour la diffusion des résultats atteints par le programme.

Les synergies développées avec les cadres et programmes existant (CSLP, Réforme de décentralisation, Suivi des OMD, évaluation par les pairs dans le cadre du NEPAD) seront documentées et partagées

Résultats attendus

La réorganisation de l'Etat Central

Les processus, méthodes et procédures de management des affaires publiques

Le renforcement de la Déconcentration

La consolidation de la Décentralisation

La valorisation et le renforcement des ressources humaines

La communication et les relations avec les usagers

Partenaires

Les principales contreparties nationales de ce projet sont le Ministère de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et des relations avec les Institutions, le Commissariat au Développement Institutionnel et les Ministères/structures clés chargés de la mise en oeuvre du PDI (notamment les Ministères chargés de l'Économie et des Finances, de l'Éducation, de la Santé, de l'Administration Territoriales et des Collectivités Locales), les partenaires de la société civile.